

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00. — (payable durant l'année) 6.00.

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$3.00. — (payable durant l'année) 4.00.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante \$0.125.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

VENDREDI, 1er AVRIL 1870.

L'amendement de Sir John A. Macdonald à la motion de M. Blake a été emporté par 87 contre 60.

Voici la division: Pour: MM. Anglin, Archambault, Archibald, Auld, Beatty, Brown, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Brown, Brousseau, Cameron, (Inverness), Campbell, Carling, Caron, Sir G. E. Cartier, Casault, Cayley, Chamberlain, Chauveau, Cimon, Coffin, Colby, Costigan, Coupal, Crawford, Danost, Dobbie, Dufresne, Dunkin, Forbes, Fortin, Gauthier, Gaudet, Gendron, Grant, Gray, Grover, Holmes, Howe, Huot, Hudson, Irvine, Jackson, Keeler, Killam, Laerte, Langevin, Langlois, Lapin, Lawson, Levis, Macdonald (Cornwall), Sir John Macdonald, A. Macdonald (Antigonish), Macdonald (Lambert), Macdonald (Middlesex), Mason (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCarthy, McGreevy, McKeagney, Morrison, O'Connor, Perrin, Finsonneault, Pope, Pouliot, Ray, Reel, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria), Ryan (Montreal), Swayry, Scriber, Shanly, Simpson, Stephenson, Street, Talley, Tappé, Walsh, Workman, Wright (Ottawa). Total 87.

Contre: MM. Béchard, Blake, Bolton, Bourassa, Bowell, Bowman, Brown, Burpee, Cardwell, Cameron (Inverness), Carmichael, Chevill, Connell, Dorion, Drew, Ferguson, Ferris, Fortin, Geoffroy, Gibbs, Godin, Hagar, Holton, Joly, Kempf, Kierskowski, Macdonald (Ottawa), McFarlane, MacKenzie, Magill, McCallum, McConkey, MacDonnell (Renfrew), McMonies, Merritt, Metcalfe, Mills, Morrison (Victoria, O.), Munro, Paquet, Pelletier, Peckard, Poirer, Redford, Ross (Prince Edward), Ross (Wellington), Rymal, Seateher, Sénéchal, Smith, Snider, Straton, Thompson (Hardland), Tremblay, Wallace, White, Whitehead, Wood, Wright (York, Ont.) Young. Total 60.

Immédiatement après, M. Olyvier a proposé une motion déclarant qu'il n'y avait aucun subsidie extraordinaire ne serait accordé aux provinces.

Cette motion, acceptée par le gouvernement, a été votée par 134 voix contre 10.

M. Wood a voulu faire ajouter à la motion ces mots: "Que des mesures soient prises pour rendre impossible toute mesure de ce genre."

Cet amendement, repoussé par le gouvernement, a été rejeté par 85 voix contre 56.

Hier, la Chambre a discuté de nouveau le bill des banques.

M. Holton a critiqué l'émission des petits billets.

Sir G. E. Cartier lui a répondu et a mis au défi de dire quelle serait sa propre politique financière.

MM. Cartwright et McKenzie ont parlé dans le même sens que M. Holton.

Une longue discussion s'est engagée au sujet de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Lettres de la Capitale.

Ottawa, 28 mars. Comme je vous l'annonçais, nous avons eu une série de discours français. Loin de s'en montrer jaloux, les députés anglais en ont été charmés et y ont prêté autant d'attention qu'ils en prêtent généralement aux discours au-

tres que ceux des ministres et des chefs de l'opposition. C'est le bill des élections qui a servi d'arène à cet exercice oratoire.

Comme de droit, M. Chauveau a présidé à la joute, et s'il n'a point, à la fin de la cérémonie, couronné les vainqueurs, c'est uniquement afin de ménager les amours-propres parlementaires aussi susceptibles que des vanités d'écolier.

C'est le Dr. Fortin qui est entré le premier en lice. On sait avec quelle rondeur, quelle allure dégagée, il aborde les questions. C'est le type le plus franc que nous ayons en Chambre du canadien moderne. Il représente parfaitement le côté généreux et vaillant de notre race. Il a du feu, de la bonhomie, des connaissances générales et spéciales, un grand fond de sentiments et d'instincts patriotiques. Si j'avais à faire connaître notre députation à un étranger, c'est d'abord au député de Gaspé que je le présenterais.

M. Bellerose est venu après M. Fortin. C'est un tout autre homme. Il représente dans nos Chambres quelque chose de personnage que jouent dans les Chambres françaises feu M. Dupin aîné. C'est l'homme au franc parler, à l'allure carrée, au geste brusque et qui, lorsque les autres hésitent et se consultent, met sans façon, comme on dit, ses souliers du Danube dans les plats.

Le Dr. Ross a combattu le scrutin secret dans un excellent discours, et en cela je crois qu'il n'a eu ni tort ni raison. Le scrutin secret est un système comme un autre, qui va bien tant qu'il est nouveau et que les électeurs n'ont pas appris à déjouer les entraves qu'il met à la corruption. Mais une fois que les russes ont commencé, que le contre-système est bien organisé par les calculateurs, il vaut encore moins que l'autre et est plus illusoire.

Le député de Champlain s'exprime avec autant de facilité que de correction et d'élegance. Nous avons eu ensuite un discours de M. Gaudet, le vrai type de l'orateur populaire, qui raisonne comme un avocat sensé et s'exprime comme un homme lettré. Il est aussi à l'aise aussi à sa place dans l'enceinte législative, qu'un hosting. Il a de la verve, de l'entrain, il trouve des phrases, des mots qui élèvent du coup le sujet qu'il traite, qui font saillir le point de vue qu'il veut mettre en lumière. Il fait le feu devant le peuple, il lui explique tout d'une façon lumineuse; il est homme à lui faire comprendre la constitution.

Du côté de la gauche, nous avons eu trois discours, celui de M. Fortier a été le plus original. Le député d'Yamaska est un homme qui pense par lui-même et qui dit ce qu'il pense comme il le pense. Il va droit au but, sans broncher.

Dès le collège, si je m'en souviens bien, M. Béchard avait du goût pour l'éloquence. Il a tenu les promesses de ses débuts. Il y a de l'orateur en lui; il ne lui faudrait peut-être un véritable langage qu'un milieu plus favorable. Il est difficile pour un homme nouveau, surtout s'il est Canadien-français, de se faire une réputation à la Chambre des Communes. Rien n'y prête. M. Béchard aurait été mieux placé à la Chambre locale. Il y aurait bien vite marqué par ses discours et l'indépendance de ses vues.

Enfin, M. Godin a exprimé ses vues avec clarté et modération.

En somme, on est fort content parmi les députés et au dehors de cette discussion française. Il faut espérer qu'on n'en restera pas là et que nous verrons ces faits d'armes oratoires se renouveler de temps à autre. Cela donne aux gens d'Ontario et surtout des Provinces Maritimes, une bonne idée de ce que doit être la législature de Québec.

Le cabinet local a terminé ses séances par une promenade à Hull. Les usages constitutionnels ont leur côté formaliste comme les traditions monarchiques. Si le cabinet n'avait pas traversé les ponts et été tenir une réunion extraordinaire sur le sol de la Province de Québec, tout ce qu'il avait débilé restait lettre morte.

La chose aurait été fâcheuse, car il n'y a eu de décisions ont été prises durant cette

huitaine. On s'est occupé de la loi de police, on a fait choix de magistrats et de juges de paix; cependant la nomination des magistrats stipendiés a été renvoyée au mois de mai.

Informations.

On lit dans le Daily Telegraph qu'une force de 2,000 à 3,000 hommes sera envoyée par steamer au Fort William à l'ouverture de la navigation et de là par terre jusqu'au Fort Garry. La force se composera principalement de volontaires de Québec et d'Ontario. Grand nombre de volontaires ont déjà offert leurs services.

Quelques Indiens seront engagés comme éclaireurs et accompagneront les troupes volontaires. Il est probable qu'un petit corps de régiments de l'Artillerie Royale et des Carabiniers feront partie de l'expédition. Le commandement des troupes sera donné au Col. Walseley, paraît-il.

Une dépêche spéciale expédiée de St. Paul, Minnesota, au Daily Telegraph, rapporte que le New Nation a dit que quatre individus, John Grant, W. August, Norton, John Hamel, et Angus McCarty, ont été arrêtés pour avoir complété contre le gouvernement provisoire.

Quatre prisonniers ont été relâchés; ce sont MM. McLean et son fils, Wm. Sutherland et H. Taylor.

Les canadiens-français quittent en grand nombre la Rivière Rouge.

Donald Smith, parti du Fort Garry le 10 mars, a laissé le 30 St. Paul pour le Canada. Il dit qu'il se départ le conseil du gouvernement provisoire était en session et qu'il discutait les moyens d'en venir à un règlement définitif et satisfaisant de la question avec le gouvernement fédéral.

L'Assemblée du conseil le 18 le Major Boulton et un prié onn mérité ont été libérés. Il n'y a pas de doute que tous les autres prié onniers seront relâchés. Donald Smith confirme la nouvelle de l'expiration de Scott, mais il est d'opinion que l'affaire se règlera sans autre effusion de sang.

Lorsqu'il a quitté le Fort Garry, tout était tranquille.

La Press dit que le Gén. Hancock a eu des instructions du Département de la guerre d'adresser un poste militaire à Pembina, et qu'il doit y envoyer bientôt deux compagnies d'infanterie.

A Toronto, 2,000 quarts de lard et de fleur ont été emmagasinés au qui Millroy pour être expédiés aux troupes dans le Nord-Ouest.

Une dépêche spéciale adressée au Telegraph de Toronto, et datée de St. Paul, Minnesota, le 31 mars, dit que Donald Smith, tout en continuant la nouvelle de l'expiration de Scott ne dit pas si Riel a déclaré s'être porté à cette extrémité dans le but d'assurer la paix publique, Mace et d'autres prisonniers qui ont pris la clef des champs avec Scott, avant de rejoindre le corps d'armée de Boulton, disent positivement que Scott était un prisonnier fugitif; qu'il n'avait jamais été libéré par Riel, et que par conséquent il n'était pas prisonnier sur parole.

Son rapport que les colons écossais et anglais sont exaspérés de l'insolence de Riel, mais les loyaux sujets ne veulent pas entreprendre quelque chose contre lui parce qu'ils craignent de manquer d'appui. Mace et les autres prisonniers disent que l'on parlait de Scott comme d'un ennemi acharné de Riel, ce qui a poussé celui-ci à se débarrasser comme il le fait. Ils ajoutent aussi que Riel a ordonné que Scott fut fusillé parce qu'il était un orangiste déclaré, conséquemment ennemi des prêtres, et que c'est le clergé qui a ordonné son exécution.

D'autres lettres re, es par les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson de leurs correspondants à Fort Garry donnent des détails circonstanciés de l'exécution et disent que Riel a pris pour prétexte que Scott était un homme dangereux qui lui avait manqué de parole.

Relativement à la nomination de Mgr. Taché comme l'un des délégués auprès du gouvernement fédéral pour régler la question, le New Nation dit:

Nonobstant tous les pouvoirs et privilèges dont Mgr. Taché jouit en qualité de commissaire auprès du gouvernement fédéral, le gouvernement provisoire ne se départira pas du programme qu'il s'est fixé et qu'il a mis à exécution pendant son absence. Le gouvernement provisoire a été établi et mènera à bonne fin l'œuvre commencée par lui. Il ne souffrira aucune intervention jusqu'à ce qu'ayant accompli sa mission, il cède sa place à un autre.

D'autre part, la même feuille, dans un article intitulé "la guerre," dit: Nous avons des indices que, si nous ne voulons pas nous vendre au gouvernement canadien, nous aurons une guerre. Si les troupes impériales viennent ici, ce sera le devoir de tout le territoire du Nord-Ouest, Indiens et Blancs, de s'unir ensemble pour défendre la cause commune; si on nous déclare la guerre, préparons nous; y préparons, nous à défendre nos droits.

M. J. A. N. Povencher a laissé Pembina le 2 courant, pour le Canada en compagnie de plusieurs metis franco-canadiens.

On écrit d'Ottawa à la Minerve: "Je suis heureux de vous apprendre que l'honorable représentant de Québec-Cent est beaucoup mieux, grâce aux soins empressés des bonnes Soeurs-Grises. On pense que M. Simard pourra sortir dans quelques jours."

On lit dans le Constitutionnel: "On dit qu'une compagnie américaine s'est de nouveau adressée à MM. McDougall pour acheter du fer en saumon, malgré les droits énormes dont le gouvernement de Washington le frappe à la frontière. Mais tout le fer qui sort des fournaux de MM. McDougall appartient par contrat à une compagnie de Montréal. Lorsque cet engagement sera échu, MM. McDougall trouveront assurément aux Etats-Unis un marché avantageux. Le fer n'a jamais été en plus grande demande."

Dès nous avons eu occasion de parler à nos lecteurs de l'exploitation de minerai de fer commencée à la Rivière-aux-Vaches, près de St. David, par M. Toupin, de St. François, et quelques autres citoyens entreprenants. Aujourd'hui, grâce aux capitaux de M. Barsdon, de Montréal, l'entreprise a de grandes proportions et promet de rapporter de grands bénéfices.

Avec l'énergie indomptable qu'on lui connaît M. A. Lalonde achève de construire de grandes forges à St. Tite et nous apprenons que les travaux d'exploitation commenceront bientôt.

Le minerai de fer et le sable magnétique abondent dans notre pays. C'est à nous à ne pas laisser ces éléments de richesse tomber en des mains étrangères si nous voulons les exploiter nous-mêmes.

On lit dans l'Union des Cantons: Six familles viennent de partir de Ste. Julie de Somerset pour les Etats-Unis, sans parler de près de 60 à 75 jeunes gens qui s'y trouvaient déjà en janvier dernier.

Plusieurs fermiers anglais et écossais d'Inverness, cantons de PEET, offrent leurs terres en vente pour se rendre dans l'Ouest. Les bons habitants des vieilles paroisses pourraient acquiescer de belles propriétés à d'assez bonnes conditions.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 30 mars 1870.

Hier, la Chambre des Communes a siégé en comité général pour terminer la discussion du bill de Recensement. L'honorable auteur de la mesure, M. Dunkin, a proposé de fixer le mois de juin comme l'époque à laquelle devra se faire le recensement général du Canada. MM. Fortin et Archibald ont demandé que chaque famille fit connaître dans son bulletin les noms de ses membres absents à la pêche, aux châtiers et ailleurs. Sir John a répondu que le moyen le plus logique et le moins susceptible d'erreurs était de prendre les noms de tous les individus qui se trouvaient en tel endroit et

durant la nuit qui précède la confection du bulletin.

Après discussion, le comité convient de fixer au premier mai l'exécution du recensement.

Sir Francis Hincks ayant proposé la seconde lecture de son bill sur les Banques, l'Opposition s'y est refusée sous prétexte que le ministère s'était engagé à discuter aujourd'hui sa mesure électorale, et que la Chambre n'est pas prête à reprendre le débat sur le projet du Ministre des Finances. Enfin, de consentement mutuel, le bill subit sa deuxième lecture pro formé et la discussion en est ajournée au Comité général qui siégera demain.

La Chambre s'est ensuite occupée de l'étude du bill électorale. La première question soulevée a été celle de la différence qui va résulter de la mesure entre la franchise électorale déterminée pour les législatures particulières du Canada et celle que l'on veut établir pour le Parlement général. M. Ferguson a demandé que la franchise délimitée par la législature de chaque province fût aussi celle du Canada. C'est le plus sûr chemin d'arriver, à t'il dit, à l'uniformité, et à une économie considérable, car j'estime à \$70,000 les frais qu'entraîneraient dans la seule province d'Ontario la confection des cahiers d'électeurs en vertu du bill actuel.

Quelque cette proposition ait été déclarée hors d'ordre par le président des Communes, M. McKenzie a néanmoins parlé dans le même sens en disant que si elle est adoptée, le bill se serait trouvé considérablement diminué, attendu que la majeure partie de sa rédaction est consacrée à organiser le système contraire.

Le Dr. Tupper est en faveur de l'uniformité de la franchise électorale soit en rapport avec les législatures locales, soit avec le Parlement fédéral. Il se peut qu'on doive faire exception pour Terrebonne et le Nord-Ouest, mais dans les quatre provinces d'Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse, la différence est peu de chose et il suffira de modifier quelques détails pour établir cette uniformité.

D'après lui, le contrôle de cette question devrait appartenir au Parlement fédéral qui empêcherait ainsi les changements que voudrait faire les provinces dans la tenure foncière.

Il est en faveur de l'abaissement du cens électoral, parce qu'au niveau où il est aujourd'hui le Parlement ne représente point l'intelligence et le talent de la nation comme il le ferait sous l'empire d'un suffrage universel. C'est lorsque le cens électoral (qualification) se trouve élevé qu'a lieu le plus de corruption, car plus on a de l'honneur au titre de membre des Communes, en rendant plus difficile d'y arriver, plus on excite l'ambition des prétendants, ainsi que cela se voit en Angleterre.

M. Dorion et Blake partagent l'opinion que la franchise déterminée par les législatures locales devrait être celle adoptée par le Parlement fédéral, comme la chose se pratique en Angleterre pour les trois Royaumes et aux Etats-Unis.

Suivant M. Langlois, la grande objection qu'on peut faire au bill est l'énormité des frais qu'entraînera son exécution; aussi suggère-t-il de se servir des officiers du recensement pour confectionner en même temps les cahiers d'électeurs.

Sir John a répondu que la Constitution ne donnait aucun pouvoir au parlement fédéral sur les officiers des municipalités, non plus que sur les décisions des législatures locales quant à leur mode de déterminer les conditions de la franchise électorale; il est par conséquent du devoir du premier de régler cette grave question d'après ses propres principes à ce sujet.

Il est possible, a-t-il ajouté, que la loi entraîne des frais; mais la Chambre doit avoir assez de confiance dans le gouvernement pour se reposer sur lui de la discrétion à exercer en pareille matière comme dans tout le reste. Sinon...

Le premier pas à faire dans une loi de ce genre, a dit Sir John, est de déterminer qui est électeur et qui est éligible. C'est à dire cens électoral d'un côté, et cens d'éligibilité de l'autre. La loi anglaise regarde le suffrage, non comme un droit, mais comme un devoir, un fidéicommis que le citoyen exerce avec d'autant plus de soin et de vigilance qu'il aura plus

d'intérêts dans le maintien de l'ordre public et du bon gouvernement. C'est ce qui donne une si grande supériorité au système anglais sur ce point des américains où le suffrage est un droit dont la loi peut régler l'exercice, mais dont elle ne saurait changer la nature souveraine absolue.

Rien de plus désirable, sans doute, que l'uniformité sur un sujet semblable, mais c'est en tâchant de se rencontrer ensemble par des lois adoptées dans chaque législature qu'on atteindra ce résultat si désirable.

Le projet ministériel déclare la propriété foncière comme base des franchises électorales, mais le gouvernement a déclaré qu'il ne repousserait aucun amendement raisonnable. Ainsi, par exemple, la clause qui exige du fermier, pour lui donner droit de suffrage, qu'il possède un bail de cinq ans, devra être modifiée s'il en doit résulter des injustices.

Ces paroles de Sir John ont eu pour effet d'ajourner la discussion de la mesure qui sera renvoyée aujourd'hui, à une nouvelle séance du comité général de toute la chambre.

Sir Francis Hincks doit déposer aujourd'hui son budget devant les Communes.

Repondant à une interpellation de M. Blake, Sir John a dit que le gouvernement n'avait reçu aucune nouvelle officielle de l'exécution qui aurait eu lieu devant le Fort Garry à la Rivière Rouge. Le ministère a pris tous les moyens de se renseigner sur cette matière aussi bien que sur d'autres, et il attend incessamment des nouvelles de la délégation qui doit arriver du Nord-Ouest.

M. McKenzie espère que si quelqu'un au Fort Garry est allé jusqu'à ôter la vie à un sujet canadien, le gouvernement saura remplir le grave devoir que lui incombe dans une telle circonstance. (Nouveau-Monde.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'Univers: "Nous avons à apprendre à nos lecteurs la douloureuse nouvelle de la mort de M. de Montalembert. Ils deviendront notre doulour, notre stupor et nos larmes, et ne s'en retourneront pas si les paroles manquent à nos sentiments."

Cet événement si cruel pour tous les catholiques a été annoncé à la Congrégation des Pères de famille réunie dans une des chapelles de la rue de Sévres.

M. de Mérolo y assistait à la messe à côté de nous. On est venu le chercher à la fin de la cérémonie; nous ne nous sommes point doutés de la terrible cause pour laquelle il était appelé. Aussi lorsqu'après la bénédiction, le R. P. Olyvain a annoncé qu'il venait de recevoir la nouvelle de la mort de M. de Montalembert, comme un cri de pain retenu par la présence du saint sacrement est sorti de toutes les poitrines. Bien des têtes se sont inclinées ensuite et des larmes ont coulé. Le R. P. Olyvain de la peine à réiter le De profundis. L'émotion de tous était indicible. Cette mort prévue et imminente de puis si longtemps a paru un coup subit et terrible.

M. de Montalembert a été de tous les hommes de ce temps celui qui a rendu à l'Eglise les services les plus grands et les plus dévoués. Au sein de nos lectures ne l'oublions; et tous les commandements de toutes les forces, au tribunal de la miséricorde de Dieu, l'une de ces vaillants champion de l'Eglise, qui a rendu tant de services à sa cause.

Parce Domine, qui ce populo tuo.

On attend de jour en jour la publication du mémoire de cardinal Rauscher contre l'infirmité. Ce mémoire a été imprimé à Vienne.

On annonce comme devant paraître très-prochainement une réponse de Mgr. l'évêque d'Orléans à l'archevêque de Malines. Cette réponse n'a pas été imprimée à Rome; elle a été imprimée en Italie, à Naples, si nos renseignements sont exacts.

On commence à parler de la prorogation

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 1er AVRIL 1870.

LA COMTE DE SOMBREUIL

MADAME LA COMTESSE DASH.

UN PATRIARCHE.

Le 8 août 1762, vers les sept heures du soir, trois personnes étaient réunies dans une salle retirée de l'hôtel des Invalides, à Paris. Ces trois personnes, un vieillard et deux jeunes gens, revêtus de brillants uniformes, causaient très-sérieusement de choses importantes, à ce qu'il paraissait, et se promenaient dans la chambre; ils semblaient attendre quelque un.

— Charles, dit le vieillard, savez-vous où est votre frère?

Le jeune homme rougit beaucoup et répondit: — Je l'ignore, monsieur, je ne l'ai point vu depuis le dîner.

— Ne lui avez-vous pas transmis mes ordres pour ce soir?

— Je vous demande pardon, mon père, espérant peut-être ne me serai-je pas bien expliqué, et il ne se sera trompé d'heure.

— C'est une faute, monsieur, et une grande faute. Dans la circonstance où nous sommes une minute peut être inappréciable, et le temps vaut

des trésors. Le roi a besoin de notre zèle, jus qu'à ce qu'il réclame notre sang. Je ne m'attendais pas à cette négligence de votre part, mon fils, et il m'est pénible d'avoir à vous la reprocher.

Charles de Sombreuil s'inclina en silence et d'un air de soumission repentante.

— Vicomte, continua le vieillard en s'adressant à l'autre jeune homme, les mesures sont-elles prises? Les provisions amassées? Avez-vous examiné vous-même les canons? Avez-vous regardé en détail les armes que contient l'arsenal?

— Tout est prêt, monsieur le vicomte, nous n'aurons qu'à transporter dans cette salle les sabres et les fusils pour l'usage que vous en comptez faire.

— C'est bien, monsieur, votre activité est louable; vous méritez la confiance que je vous accorde et le compte que j'ai rendu de vous au roi.

— Sa Majesté a daigné vous parler de moi, mon général?

— Sans doute. Elle m'a demandé des notes sur mon état major, sur ce que nous pouvons espérer ou craindre en cas d'attaque. Je vous ai porté en tête des feux. Il a été question de votre mariage. Quand aura-t-il lieu?

— Mais bientôt, répondit le vicomte en regardant Charles de Sombreuil dont les yeux ne baissaient pas devant les siens.

— Mme la duchesse d'Epounes en a elle fixé le jour, monsieur.

— Charles, interrompit le vieillard qui ne semblait pas les avoir entendus, ceci est intolérable. Stanislas nous fait attendre d'une façon inconvenante. Allez vous en informer; il est rentré peut-être?

— Mon Dieu! mon père, s'écria le jeune homme, s'il lui était arrivé quelque malheur! Dans ce temps-ci, tout est possible, surtout d'après l'événement d'avant-hier.

— Hélas! mon enfant, vous avez raison. Je ne croyais pas vivre assez pour assister à la chute de notre monarchie. Le désordre est à son comble en ces jours de révolution populaire. Cependant Stanislas est brave, il est fort, il n'est pas sans armes; en plein jour au milieu des rues de Paris, nous n'avons rien à craindre, il est en retard, voilà tout."

Charles s'était approché de la fenêtre et regardait dans la cour.

— Le voilà, monsieur, il arrive triste et morne, comme à l'ordinaire.

— Nous allons savoir la cause de son absence, je suppose. Il apporte peut-être de mauvaises nouvelles.

— Je crains bien en effet qu'il n'en apporte pas de bonnes," répliqua Charles en secouant la tête.

Stanislas de Sombreuil entra dans l'appartement.

— Vous voilà enfin, monsieur, dit le comte, presque sévèrement; avez-vous donc oublié mes ordres ou votre frère vous les a-t-il transmis de manière à vous fournir une excuse?

— C'est moi qui suis coupable, monsieur, et non pas Charles. Il m'avait enjoint de votre part d'être ici à sept heures précises. Je n'ai pas pu arriver plus tôt, quoique j'aie bien couru, ajouta-t-il en s'essuyant le front.

— Et pour quelle raison, s'il vous plaît?

— Permettez-moi de ne pas répondre, monsieur.

— C'est à merveille! Quelle folie de jeune homme apparemment, quelque amourette sagace; et c'est là ce qui vous occupe, lorsqu'il s'agit de sauver votre roi et votre pays! Oh! monsieur, cela est indigne de vous, indigne du nom que vous portez, et mon cœur en est blessé jusque dans ses derniers replis.

— tout fait pour mériter mon affection; il va pousser la vertu de mon vieux compagnon d'armes. Je le regarde comme mon fils, et plut à Dieu que vous soyez tous les deux aussi fermes que lui dans la ligne du devoir."

Les trois jeunes gens échangeaient un coup d'oeil rempli de fierté et de colère. Il était visible qu'une haine réciproque les divisait, et que le respect seul forçait MM. de Sombreuil à conserver les règles de convenance prescrites par le gouvernement des Invalides.

— Mais c'est assez nous occuper de nos discussions particulières, messieurs, une nécessité plus urgente nous rassemble. Asseyez-vous et écoutez-moi:

— Je n'ai pas besoin de vous rappeler les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui; vous les connaissez comme moi, quoique bien jeunes encore, vous avez assisté à des scènes de tumulte faites pour ouvrir la porte à toutes les craintes et pour justifier toutes les précautions. On a traîné le roi à Paris, on a forcé Sa Majesté à arracher elle-même de sa couronne les prérogatives les plus augustes et les plus importantes; on a enfermé le fils de Louis XIV dans son palais; il ne lui est plus permis d'aller oublier un instant ses douleurs à la campagne, au sein de sa famille et au milieu de ses serviteurs dévoués. Il faut qu'il boive le calice jus qu'à la lie, qu'il souffre les insultes les plus grossières sans se plaindre; qu'il surveille même ses larmes. Dans cet état de choses, une crise est imminente; elle ne peut tarder à avoir lieu. C'est à nous, sujets fidèles, de la diriger vers un but triomphant, c'est à nous de rendre à Louis XVI son trône et sa liberté.

— Que faut-il faire, monsieur? répliqua Stanislas partageant l'enthousiasme du vieillard.

— La roi m'a envoyé chercher hier au soir, vous le savez; nous avons eu ensemble une conversation décisive et qui réglait toutes nos démarches. Selon les rapports parvenus aux Tuileries

nous serons attaqués. Ici à quelques jours. La fermentation est excessive dans les faubourgs Saint Antoine et Saint-Marceau; on excite la populace, on l'égare, on la trompe sur les intentions et les pensées des princes, on a abusé de notre illustre et malheureuse reine, cette femme si noble et si grande, de détester les Français, elle qui leur sacrifie son diadème! Nous devons tout prévoir. Une des premières idées des factieux sera de s'emparer de nos armes. J'ai promis au roi de les défendre, de les soustraire aux recherches, et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui.

— Vous croyez donc, monsieur le comte, que l'hôtel des Invalides offre aux révoltés une proie digne d'envie? Nous sommes bien retirés, bien ignorés même, ils ne songeront pas à nous, respirez le vicomte.

— Ils y songeront et ils y ont déjà songé, car des démarches ont été faites pour séduire nos vieux soldats. Bien plus; ils se sont procuré une liste exacte des munitions déposées sous notre garde. Je ne sais réellement qui a pu la leur donner."

— Les deux frères échangeaient un sourire de doute.

— Leurs vœux seront trompés et leurs trahisons inutiles. Il existe dans cet hôtel une cachette mystérieuse, comme seulement du gouverneur, et où nous allons déposer ces armes sur lesquelles ils osent compter. Je n'admettrai à cette confidence que mes deux fils et le vicomte de Sorey. Ils vont me jurer sur leur foi de chrétiens et sur leur honneur de gentilshommes qu'ils garderont ce secret.

du Concile, non-seulement comme possible, mais comme assez probable.

L'Observateur romano est le seul journal qui paraisse à Rome et ait quelque intérêt, le Journal de Rome étant exclusivement consacré à la publication des actes de l'autorité.

On a remarqué dans l'Observateur romano de 26 février un article fort long dans lequel étaient critiqués d'une manière particulièrement amère les autres exposés par les artistes et les fabricants français.

Le Journal d'Indre et Loire, qui avait relevé dans l'Union libérale nous ne savons trop quelle faute typographique, s'est vu répondre d'une façon écorçante.

Ce matin, un cheval monté par un domestique, suivait assez vivement la rue royale, lorsqu'un ancien boule dogue s'élança vers lui pour le mordre au pied; le cheval lui détacha aussitôt une ruade et l'étend raide mort.

Il serait à désirer que cet exemple Pût profiter à une foule de chiens qui ont la dangereuse habitude de poursuivre de leurs aboiements les chevaux de voiture.

La Correspondance du Nord-Est nous transmet la dépêche suivante, que nous reproduisons sans commentaires.

Il paraît de plus en plus certain que la plupart des évènements hongrois et autrichiens vont quitter Rome, sous divers prétextes, vers l'époque de Pâques.

Le Medjmoani Havard, organe des catholiques arméniens, publie un article considérable établissant quelle marche ceux-ci comptent suivre dans leurs rapports avec Mgr. Pluyin, le délégué du Saint-Siège.

Dans ce document, les Arméniens se déclarent catholiques, acceptant tous les dogmes, mais repoussant tout ce qui porterait atteinte à ce qu'ils disent être leurs droits et leur antique autonomie.

Les télégrammes de Londres, en Angleterre, nous apprennent le décès d'un homme distingué, bien connu en Canada.

Monsieur David MacLaughlin, docteur en médecine, qui est mort à Londres, le premier mars 1870 à l'âge de 85 ans naquit à la Rivière-Loup en bas. Il était le frère de cette dignité religieuse, qui a été plusieurs années supérieure de la communauté des Ursulines à Québec sous le nom de mère St. Henri.

Le Dr MacLaughlin prit d'abord du service dans l'armée anglaise; il fut présent à plusieurs batailles en Espagne où il fut fait prisonnier. Il se rendit si utile dans les hôpitaux de l'armée française, qu'en récompense de ses services il fut décoré du ruban de la Légion d'honneur par l'empereur Napoléon.

Plus tard il épousa une dame de l'aristocratie anglaise, Lady Capel, avec laquelle il n'eut pas d'enfants, et vécut à Paris pendant bien des années. Il se montra l'ami et le protecteur des canadiens qui venaient alors la capitale de la France.

Depuis plus de vingt ans il s'était retiré à Londres où il s'occupait d'études et de recherches scientifiques; mais il ne manquait pas de se rendre aimable à ses anciens compatriotes du Canada qu'il y rencontrait. L'auteur de cette courte notice en a été témoin et en a gardé le meilleur souvenir.

U. J. T.

FAITS DIVERS.

NOUVELLE PUBLICATION.—Nous sommes en retard avec M. l'abbé Ovide Brunet, professeur de Botanique à l'Université Laval, mais nous espérons que M. l'abbé nous pardonnera cette négligence forcée.

L'ouvrage est rédigé avec un très grand soin, et d'une manière si précise et si claire qu'il est à la portée de toutes les personnes qui veulent se livrer à l'étude si agréable de la Botanique; avec un livre semblable tout le monde peut étudier cette science avec succès.

L'ouvrage est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

Le livre est divisé en deux parties: la première est la Botanique et de la physiologie végétale; une petite Flore qui accompagne le traité et qui n'est pas la partie la moins importante, constitue la seconde partie.

gaisie ici. Le premier steamer partira le 5 avril. C'est le Lady Darling.

Les steamers Paraguay et American, tous deux venant de New York, sont arrivés le premier au Havre et le second à Southampton.

Le Frankfort, venant de la Nouvelle-Orléans, et la Havana sont aussi arrivés à Southampton, en route pour Hambourg.

De Glasgow à Montréal.—Fer, 15s. De Tyne à Québec—charbon, 8s; marchandise, 12s. De Cardiff, Newport ou Swansea à ditto—charbon, 8s, fer, 25s. De Middlesboro's à ditto—charbon, 5s 6d. De Liverpool à ditto, sel, 4d.

De New-Castle à Trois-Rivières—charbon, 10s; briques, 12s; Coke, 8s.

Le steamship Hibernian, capt. Watts, venant de Portland, est arrivé hier matin à Liverpool.

Un avis de Lloyd attire l'attention sur le navire Mary, de Parshaw, Nouvelle-Ecosse, parti de Rincorn pour Boston avec un chargement de charbon, et ayant touché à Queenstown le 20 septembre dernier. Il n'a pas été signalé depuis son départ.

Nous recevons information d'Ismalia que depuis le 1er au 14 mars, 24 vaisseaux, dont 17 anglais, ont traversé le canal de Suez.

La Chambre de Commerce de Belfast n'est pas satisfaite du service des mailles fait par la ligne des steamers employés par le gouvernement américain. Elle a résolu de demander au maître général des Postes d'amener la question devant le Congrès de Washington.

Les marchands de Glasgow sont sur le point d'adresser une pétition à ce sujet au gouvernement américain.

Mercredi après midi, le brick Alkmaar, du port de 254 tonneaux, et âgé d'une douzaine d'années, a été vendu à M. T. Wright, marchand de provisions pour les navires, à Greenock, pour la somme de £300. L'Alkmaar appartenait à M. A. Pearson de Glasgow. Il a été construit à la Nouvelle-Ecosse.

Le steamer City of Cork, de Brême, arrivé de Liverpool à Halifax le 25 du courant, rapporte qu'après avoir fait toutes les recherches possibles au sud de l'Océan, il n'a pu trouver aucune trace du City of Boston.

PETITE GAZETTE.

Nous avons récemment eu l'occasion de voir d'aussi beaux échantillons de tapisserie qu'on ne voit pas chez M. Jean Venner à St. Roch, 25,000 pièces formes l'assortiment complet; il se compose d'une foule de patrons splendides qui se disputent tous le prix de la richesse, de l'élegance et de la beauté.

Avant de quitter ce point, nous voudrions voir mis entre mains des élèves de toutes les écoles et grandes maisons d'éducation, un ouvrage aussi bien fait et sans lequel nous ne pouvons concevoir de bibliothèque particulière bien organisée.

Il est en vente chez M. Crémazie, libraire, rue Beaudé, à raison de 50 cents.

RECRUTATION.—On se rappelle que les journaux du 17 mars ont parlé d'un canadien qui avait été rossé par deux fils de la Verte Erin faisant partie de la procession. Le canadien en question aurait voulu franchir les rangs de la procession; cette démarche qui n'aurait pas réussi à son auteur lui aurait valu par dessus le marché quelques taloches bien administrées. Eh bien, nous sommes autorisés à dire que l'affaire n'est pas arrivée telle qu'on l'a racontée. La Société Irlandaise a ordonné des investigations à ce sujet et a fini par découvrir que l'individu aurait reçu la rossée sus-mentionnée, pendant la messe, par une bande de vauriens stationnée à la Porte du Palais.

ACCIDENTELLEMENT.—Hier l'après-midi, un charpentier du nom de Édouard Métafer, était occupé à travailler à l'éperon d'un navire dans le chantier de M. Samson lorsque l'éperon venant à canter, le frappa à la tête et la lui fracassa.

L'infortuné est mort instantanément en laissant sa cervelle sur les billots. Il laisse une femme et huit enfants.

COEUR DE RECORDER.—Ferdin. Bacon, pour avoir causé du désordre dans la maison de Mme Bélanger, rue de l'Église, 83 et les frais ou un mois.

Bridget Coogan, ivre dans la rue des Commissaires, 82 et les frais ou un mois.

L'affaire de la Corporation contre la cure et les marguilliers de la Cathédrale et ceux de l'église anglicane a été renvoyée devant M. J. G. Bossé, avocat, député Recorder.

BULETTIN MARITIME.

Toronto, 31 mars.—La navigation a été ouverte aujourd'hui. La goélette J. G. Beard, venant d'Oswego avec un chargement de charbon, est arrivée ici à midi. C'est le premier arrivage de la saison.

Havre, 31 mars.—Le navire Martha Codd est arrivé ici de la Nouvelle-Orléans. Il a passé en route la goélette John B. Dakir abandonnée et venue de ses voiles et de son gouvernail.

Londres, 31 mars.—Une ligne de steamers entre Liverpool et l'île du Prince Édouard s'or-

NOUVELLES DEUROPE.

(Par le Cible.) Paris, 30 mars.—Les étudiants de l'École de

Médicine ont fait une autre démonstration hostile à l'arrivée du Dr. Japin.

Londres, 30 mars.—Un journal de Ravenne, publie une lettre de Mazzini dans laquelle il presse la révolte dans la Romagne.

Londres, 31 mars.—Le Globe rapporte que John Bright a résigné.

Le sang doit sa couleur à quantité de globules rouges qui le composent et contiennent une personne en santé une proportion considérable de fer, c'est ce qui lui donne sa vitalité. Le Sirop Péruvien fournit au sang son élément vital et inclue la force et la vigueur à tout le système.

ANNONCES NOUVELLES.

Dissolution de Société—Joseph Martel & J. E. Roy. Horloger demandé—E. Jacot.

Dissolution de société—John Campbell. A louer—Léon Arel. Avis par le Sherif—Ventes—Glover & Fry.

Marchandises Sèches—F. X. Lepage. Pour peu de temps—Bernard & Hémond. Etonnant sacrifice de Marchandises Sèches—Shepherd & Kyle.

\$25,000 de marchandises—Irene Fortin. Vente à bon marché—Léger & Rinfret. Avis—Ferrotheries à vendre au prix coûtant—E. Michon.

Vente à bon marché—H. A. Paré. Grande vente à bon marché—Montigny & Brunet.

Revue Financière et Commerciale. MARCHÉ DE QUÉBEC. Québec, 1 avril 1870.

Beuf, 1re qualité, par 100 livres, \$9.00 à 10.00. 2e do, do, do, 8.00 à 9.00. 3e do, do, do, 7.00 à 8.00.

1re qualité, par livre, 0.10 à 0.12. 2e do, do, do, 0.09 à 0.10. 3e do, do, do, 0.08 à 0.09.

Veau, 1re qualité, par livre, 0.10 à 0.12. 2e do, do, do, 0.09 à 0.10. 3e do, do, do, 0.08 à 0.09.

Mouton, 1re qualité, par livre, 0.11 à 0.12. 2e do, do, do, 0.09 à 0.10. 3e do, do, do, 0.08 à 0.09.

Agneau par quartier, 0.90 à 1.00. Lard frais, par 100 livres, 9.00 à 10.00. par livre, 0.10 à 0.11.

salet, par livre, 0.12 à 0.14. Jambon frais par livre, 0.11 à 0.12. 2e do, salet, par livre, 0.14 à 0.16.

Fleur supérieure extra, par qrt., 6.50 à 7.50. do Extra, do, 5.40 à 6.20. do de goût, do, 5.15 à 5.25.

do Super. No. 1, do, 5.10 à 5.20. do do do Forte do, 5.30 à 5.40. do Super. No. 2, do, 4.50 à 4.70.

do par quintal, 45.00 à 47.00. Gruau, par 200 livres, 2.30 à 2.50. 2e do, do, do, 2.50 à 2.75.

Ble d'Inde, blanc, par 200 livres, 4.25 à 4.40. do jaune, do, 4.20 à 4.25. Saumon No. 1, par qrt. de 200 lbs., 13.25 à 13.50.

do par livre, 0.08 à 0.10. Morue verte, par quart., 4.00 à 4.25. do do de qu. drat., 0.00 à 0.00.

do par livre, 0.02 à 0.02. Morue sèche, par quintal, 5.75 à 6.00. Huile de Morne, par gallon, 0.59 à 0.60.

Hareng du Labrador No. 1, par qrt., 5.00 à 5.25. Volailles par complet, 0.75 à 0.80. Dinde, do, 1.25 à 1.50.

Canards, do, 0.70 à 0.80. Patates par minot., 0.50 à 0.62. Avoine, par 32 livres, 0.40 à 0.42.

Beurre sale, par livre, 0.17 à 0.19. Beurre frais, do, 0.20 à 0.22. Fromage, par livre, 0.15 à 0.16.

Oufs, par douzaine, 0.18 à 0.20. Sucre d'étable, par livre, 0.08 à 0.09. Pomme par quart., 4.50 à 5.00.

Oignons par quart., 2.75 à 3.00. Foin, par 100 bottes, 4.00 à 6.00. Feaux Verts, inspectés par 100 lbs., 8.00 à 9.00.

do de Mouton non préparés, chaque 9.00 à 1.00. do Yeau do par livre, 0.12 à 0.14. Laine par livre, 0.28 à 0.30.

Bois par corde, (2 pieds 6 pouces) 3.25 à 3.75. L. N. HÉMOND. Clerc du Marché Champlain.

Londres, 31 mars. Consolidés 93 1/2 pour argent, et 93 1/2 pour escompte. Bons américains 5-20 92 1/2; 6-30 91 1/2; 7-30 87; 10-40 87 1/2. Actions Transvaal, Erie, 21 1/2; Illinois Central 114; A & G W 27 1/2.

Liverpool, 31 mars. Coton tranquille et sans changements. Uplands, 10 1/2; Orléans 11 1/2.

MARCHÉS DE NEW-YORK. 31 mars. Or fermé à 2 heures p. m., à 112. Échange 8 1/2. Coton se vendant à 22 1/2 par Middling Uplands.

Marché au blé d'Inde ferme; recettes, 5,000 mts; ventes 46,900 mts, à 1,05 pour nouveau méte de l'Ouest.

Orge calme. Avoine ferme; recettes 3,000 mts; ventes 21,000 mts, à 53 et 58c pour l'Ouest en magasin.

Lard ferme, à 26,50 pour nouveau méte. Saignons ferme à 14 et 15c pour engin. Beurre lourd, de 14 à 23c pour l'Ouest, et 24 à 43c pour l'Est.

Fromage calme de 13 1/2 à 15c pour l'ordinaire au prime.

IMPORTATIONS À QUÉBEC. 31 mars. Par le steamer Nestorian, Aird, de Liverpool à Portland, 29 mars—4 ballots à J. & W. Reid, 1 caisse, 2 ballots à A. Hamel & Frères, 5 caisses, 3 ballots à Simon & Foulds, 2 ballots à M. Moodie & Fils, 1 caisse à O'Doherty & Cie, 13 caisses, 4 ballots à Thibaudau, Thomas & Cie, 3 caisses, 4 ballots à Wm. McLimont, 1 caisse, 3 ballots à Tété & Gorman, 16 caisses, 1 ballot à Glover & Fry, 12 do à P. Rossignol, 12 caisses, 1 ballot à Bouchard, Lortie & Cie, 12 caisses, 2 ballots à D. Morgan, 2 caisses, 1 ballot à J. Carrier & Cie, 5 caisses à Léger & Rinfret, 3 do à P. Shee, 10 do, 2 ballots à A. Hamel & Frères, 1 caisse à Bouchard, Lortie, & Cie.

PAR LE GRAND TRONC. 31 mars. 1 tonneau à G. & C. Hossack, 1 do à A. Watters, 16 ballots à M. Jarvis, 1 boîte à Ross & Cie.

RAPPORT MARITIME. Par le steamer Nestorian. (Traduit du London Shipping and Mercantile Gazette du 14 au 17 mars 1870.) PARTIS POUR QUÉBEC.

Countess of Minto, Beverley, Carthage, 12 mars. Kingtown, Atkin, Naples, 5 mars. Columbia, Johnson, Newcastle, 5 mars.

Melpome, Rutherford, Barcelona, 5 mars. Wilhelmine, Bull, Liverpool, 14 mars. EN CHARGEMENT POUR QUÉBEC.

Cherbourg, Fergie, Glasgow, 10 mars. Thorwaldsen, Wills, Bristol 13 mars. Miranda, Letbridge, Bristol, 13 mars.

EN CHARGEMENT POUR TORONTO. Thernatis, Dick, Liverpool, 12 mars. EN CHARGEMENT POUR QUÉBEC.

John Banyan, Morris, Port Glasgow, 14 mars. Mancelon, Watson, Sunderland, 14 mars. Queen of England, Mentor, Cardiff, 12 mars.

Adriatic, Webster, Greenock, 14 mars. Alice Wilson, Williams, Port Glasgow, 14 mars. Chamer, Robertson, Leith, 14 mars.

Conway, Webster, Bristol, 13 mars. Earl of Elgin, Gibb, Port Glasgow, 14 mars. Huron, Newman, Cardiff, 11 mars.

Madeira, Fleming, Port Glasgow, 15 mars. Osprey, Tose, Bristol, 15 mars. Thorwaldsen, Wills, Bristol, 13 mars. Miranda, Letbridge, Bristol, 13 mars.

Décès. Le 31 mars, à l'âge de cinq ans et demi, après six jours de maladie seulement, Marie-Louise-Zélie, enfant de M. Edouard Dolbec, marchand de cette ville. Les funérailles auront lieu samedi, à quatre heures, à St. Savaur. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES. Dissolution de Société. Une Société qui existait ci-devant entre les soussignés sous les noms et raison de JOSEPH MARTEL & CIE, a été par dissolution de consentement mutuel.

JOSEPH MARTEL, J. E. ROY. Québec, 1er avril 1870.—3f

VENTES PAR LE SHERIF. PAR écan se vend au Bureau du Sherif, LUNDI, le 11 du courant, à 10 heures A. M., un emplacement mesurant 43 pieds x 100, sur le quai de la Nouvelle, avec deux maisons des constructions; et un autre emplacement mesurant 41 pieds x 87, sur la même rue, avec bâtisses dessus élevées.

AVIS. Dissolution de Société. NOUS, soussignés, donnons par le présent avis que la société qui existait ci-devant entre nous sous les noms et raison de CAMPBELL & BINET, est de ce jour dissoute de consentement mutuel.

JOHN CAMPBELL, CHARLES BINET. Québec, 1er avril 1870.

ANNONCES NOUVELLES. M. JULES LECLAIR, Jardinier Fleuriste Papiériste et Maraiher. ANNONCE au public qu'il est prêt à entreprendre tous les travaux de sa spécialité qu'on voudra bien lui confier. Il s'engagera comme Jardinier permanent.

Les meilleures recommandations sont fournies. S'adresser à ce bureau. Québec, 22 mars 1870.

VACCINATION. La DION, Médecin Vaccinateur, nommé par la Corporation, vaccinera tous les ENFANTS, MÈRES, CRÉDÉS et VÉNÉRIABLES de 1 à 2 heures P. M. à son bureau, No. 551, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 28 mars 1870.—2m

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

ANNONCES NOUVELLES.

HORLOGER DEMANDÉ. UN HORLOGER de première classe, est demandé chez M. E. JACOT, Bijoutier, Rue de la Couronne, St. Roch. On exige de bonnes recommandations. Québec, 1er avril 1870.

A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER. A LOUER.

A LOUER. HOTEL JACQUES CARTIER, en face du Marché de St. Roch, 656 Sud. S'adresser à son propriétaire. G. LARIVE, Notaire. Québec, 31 mars 1870.

Bureau de Commerce de Québec. L'ASSEMBLÉE Générale Annuelle du Bureau de Commerce de Québec, pour l'élection des Officiers et l'expédition d'autres affaires en général, sera tenue dans les Salles du Bureau, Bâtisses Victoria, LUNDI, le 4 AVRIL prochain, à MIDI précis.

Conservatoire National de Musique de Québec, sous la direction de M. Dessane. LEÇONS PARTICULIÈRES.

CHANT et Vocalisation; Solfège Individuel; Piano; Harpe; Harmonie écrite ou simple; Harmonie pratique, c'est-à-dire Harmonie appliquée à l'Orgue ou au Piano; Haute Composition comprenant le Contrepoint et la Fugue ainsi que la Composition Idéale; Orgue et improvisation ainsi que l'harmonisation du plain-chant; accompagnement simple, c'est-à-dire l'accompagnement sur le Piano ou l'Orgue et accompagnement composé, ou l'art de réduire à vue les partitions d'orchestre ou de chambre.

Conditions—\$4.00 pour 8 leçons d'une demi-heure chacune, deux fois par semaine. N. B. Les élèves choisissent le temps qui leur est convenable.

Conservatoire National de Musique de Québec. LEÇONS EN COURS. Solfège collectif (ou cours de chant) pour les Dames et les Demoiselles; mardi et vendredi, à 4 heures P. M.

Solfège collectif pour les Jeunes garçons; mercredi et samedi à 4 heures P. M. Violon; mardi et vendredi à 9 heures P. M. Alto, Violoncelle et Contre-Basse; mercredi et samedi à 7 heures P. M.

Flûte, Hautbois, Clarinette et Basson; mardi et vendredi à 8 heures P. M. Cornet, Corin, Trombone et Chromatique; Trompette, Trombone, Obolécide, Saxophone et Saxhorn; mercredi et samedi à 8 heures P. M. Répétition d'Orchestre; mercredi et samedi à 9 heures P. M.

Conditions—\$1.00 par mois, payable d'avance une heure de leçon. Le prospectus de l'établissement sera mis dans quelques jours à la disposition du public.

Conservatoire National de Musique de Québec. La célèbre Manufacture de Pianos de Lynch et Goumen, de New-York, a établi son agence générale pour toute l'Amérique Britannique du Nord dans l'établissement. Ces instruments magnifiques, garantis supérieurs sur tous les rapports à tous ceux qui s'imposent en Canada et qui peuvent soutenir, avec un succès certain, la comparaison avec les pianos manufacturés sur les deux continents; recommandent aussi par leur bon marché.

C'est avec confiance que M. Dessane offre ces instruments en vente; et s'il a accepté l'agence spéciale de la maison Lynch & Goumen, c'est qu'il a été agréé pour ses propres connaissances, et à la prière des premiers professeurs de Piano de New-York qui sont unanimes à accorder à cette maison le crédit mérité dont elle jouit aux États-Unis.

Québec, 30 mars 1870.

Orge et Avoine de Semence.

Un petit lot d'avoine et d'orge de semence, qualité supérieure. WM. CRAWFORD & FILS. Québec, 20 mars 1870.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial ont l'honneur d'avis public qu'ayant annulé les contrats pour les sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des soumissions pour de nouveaux contrats pour ces mêmes sections.

A VENDRE.

Un emplacement sis sur le niveau Sud de la Rue d'Avignon, faubourg St. Jean de Québec, de 421 de front sur 70 pieds de profondeur, sans bâtisses, conditions faciles, aucune rente foncière.

A LOUER.

MAGASIN et logement à louer, rue et faubourg St. Jean. Excellent Poste de Commerce. Pour les conditions, s'adresser à H. LANGRIS & GARIÉPY.

A LOUER.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

A LOUER.

Un grand Hôtel, rue Cul-de-Sac, autrefois occupé par M. Noyon et maintenant par M. Kelly. Le magasin et la maison, rue Cul-de-Sac, occupés par M. Côté.

A Vendre ou à Louer.

A maison à deux étages, avec magasin et établis, Côte du Passage, Lévis, actuellement occupée par E. X. GARNIER, écrivain, Importateur de Marchandises Sèches.

A vendre ou à Louer.

Quatre arpents et deux perches de terre de front sur vingt arpents de profondeur situés dans la dite Paroisse de St. Pierre dans la première concession au Nord de la Rivière du Sud.

A LOUER A LEVIS.

Une belle et spacieuse maison à deux étages située au coin de la Côte Davidson et de la Côte Labadie, vis-à-vis la propriété de M. Cass, épicer.

A vendre ou à Louer à Lévis.

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE sur les hauteurs de Lévis avec JARDIN et dépendances de premier ordre, appartenant au sous-secrétaire de commerce, et qui commande une vue unique en ce pays.

A LOUER.

Le Cottage connu sous le nom de "Drive House," situé à la jonction du Chemin St. Louis et du Chemin Ste. Foy, au haut de la Côte du Cap Rouge.

AVIS.

Tout un fonds de magasin de quincaillerie. Réduction de 25 à 40 pour cent sur toutes les Marchandises.

A VENDRE.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

ENGIN ET BOUILLIÈRE A BASSE PRESSION.

22 Engins (Beam) à basse pression très convenables pour un Bateau. Dimensions des Cylindres, 26 pouces de diamètre; 8 pieds de piston; les parties en cuivre sont en excellent ordre; le tout est complet. Arbres de couche en fer forgé.

A VENDRE.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

A VENDRE.

15,000 CIGARES. A vendre par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 18 mars 1870.

A VENDRE.

UN emplacement sis sur le niveau Sud de la Rue d'Avignon, faubourg St. Jean de Québec, de 421 de front sur 70 pieds de profondeur, sans bâtisses, conditions faciles, aucune rente foncière.

A LOUER.

MAGASIN et logement à louer, rue et faubourg St. Jean. Excellent Poste de Commerce. Pour les conditions, s'adresser à H. LANGRIS & GARIÉPY.

A LOUER.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

A LOUER.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

A LOUER.

Un grand Hôtel, rue Cul-de-Sac, autrefois occupé par M. Noyon et maintenant par M. Kelly. Le magasin et la maison, rue Cul-de-Sac, occupés par M. Côté.

A Vendre ou à Louer.

A maison à deux étages, avec magasin et établis, Côte du Passage, Lévis, actuellement occupée par E. X. GARNIER, écrivain, Importateur de Marchandises Sèches.

A vendre ou à Louer.

Quatre arpents et deux perches de terre de front sur vingt arpents de profondeur situés dans la dite Paroisse de St. Pierre dans la première concession au Nord de la Rivière du Sud.

A LOUER A LEVIS.

Une belle et spacieuse maison à deux étages située au coin de la Côte Davidson et de la Côte Labadie, vis-à-vis la propriété de M. Cass, épicer.

A vendre ou à Louer à Lévis.

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE sur les hauteurs de Lévis avec JARDIN et dépendances de premier ordre, appartenant au sous-secrétaire de commerce, et qui commande une vue unique en ce pays.

A LOUER.

Le Cottage connu sous le nom de "Drive House," situé à la jonction du Chemin St. Louis et du Chemin Ste. Foy, au haut de la Côte du Cap Rouge.

AVIS.

Tout un fonds de magasin de quincaillerie. Réduction de 25 à 40 pour cent sur toutes les Marchandises.

A VENDRE.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

ENGIN ET BOUILLIÈRE A BASSE PRESSION.

22 Engins (Beam) à basse pression très convenables pour un Bateau. Dimensions des Cylindres, 26 pouces de diamètre; 8 pieds de piston; les parties en cuivre sont en excellent ordre; le tout est complet. Arbres de couche en fer forgé.

A VENDRE.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte de la rue, faisant l'encoignure Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

A VENDRE.

15,000 CIGARES. A vendre par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 18 mars 1870.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH LEVESQUE, Marchand, de la Rivière du Loup (en bas), dans le District de Kamouraski, Faillit.

Le failli a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au siège des affaires de failli à la Rivière-du-Loup (en bas) JEUDI, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à NEUF heures de l'avant-midi afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

J. ELL. POULIOT, Syndic Provisoire. Rivière-du-Loup, 30 mars 1870—28-35.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de ISRAEL DUMAIS, du Canton de Roberval, District de Chicoutimi, Notaire et Commerçant, Faillit.

Le failli a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au siège des affaires de failli, en la dite Canton de Roberval, JEUDI, le TRENTE-UNIÈME jour de MARS courant, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

L. R. F. WILMOT, Syndic Provisoire. Québec, 19 mars 1870.—28.

AVIS.

Le commerce ci-devant existant sous le nom de Glover & Fry, sera maintenant continué depuis cette date sous le nom et raison de GLOVER, FRY & Co.

GLOVER, FRY & Co.

En conséquence de l'avis ci-dessus, désirent assurer à leurs amis et au public généralement, que sous la nouvelle association, aucun effort ne sera épargné pour donner à leurs partisans tous les avantages, sous le rapport de la variété du choix et de l'étendue de leurs Fonds de Marchandises et sous celui des qualités, toujours garanties et le tout réunissant les PLUS BAS PRIX POSSIBLES, comme leur intention est de faire un commerce POUR ARGENT COMPTANT, leur longue expérience et les grandes facilités qu'ils ont comme Importateurs des premières manufactures, leur permettent de donner les avantages les plus favorables.

NOUVELLES MARCHANDISES

Devant être reçues cette semaine. Chapeaux en Failli-garnis et non garnis, Fleurs, Plumes, Rubans, etc. etc. Manteaux, Etoiles à Man eaux, Garnitures, Costumes, Etoiles à Robes, Tweeds, Pardessus de Printemps pour Messieurs, Habilllements Complètes pour Messieurs. Québec, 24 mars 1870.

ALPHONSE DOUTRE & Co.

Rues Notre-Dame et St. Gabriel. LIVRES NOUVEAUX. Say J. B., Cours complet d'économie politique, Janus, Le Pape et le Concile, Landace, Le Christianisme et Rome, Lanfrey, Histoire politique des Papes, Lavoy (Abbé), La somme des Conciles, Mgr. Maret, Du concile général et de la paix religieuse, Cormenin, Livres des Oraisons, 18e édition, augmentée de portraits inédits, Leroux, Des conciles sous le régime démocratique du christianisme, Lord Macaulay, Histoire d'Angleterre, Bancroft, Histoire des Etats-Unis, Michelet, Histoire de France, Ls. Blanc, Histoire de la révolution française, Lamennais, œuvres complètes, Barrière, Mémoires du Cardinal de Richelieu, Langlois, Chronique de Michel Le Grand, Hugo, Les misérables, Les Travailleurs de la mer, L'homme qui rit, Chansons des rues et des bois, etc. Sue, Le Juif Errant, les Mystères de Paris, etc. Gaboriau, Le crime d'Orléans, L'âme Hussarde, Sand, La Comtesse de Rodostait, Consuelo, Caïn, etc. etc. etc. Lamartine, Poésies complètes, Grizelle, Méditation, etc. A. Karr, Le chemin le plus court, les Groupes, etc. Sirey, etc. etc. Commentaires sur les lois anglaises, Blackstone, Prescription, Leroux de Brietagne, Revue historique du droit français et étranger, Répertoire de Jurisprudence et question de droit, Merlin, Paris illustré ou Paris-guide, Classiques, Grecs, Latins, Livres Italiens.

LIVRES DE MÉDECINES.

Médecine légale Orfila, Casper, Duvèrgie, Matière Médicale, Bouchardat, Maladies des femmes, Churchill, Accouchements, Cazeaux, Anatomie Chirurgicale, Velpeau, Maladies des yeux, Carnet, Auscultation, Barth et Roger, Dictionnaire, Nysten, Compendium of Medicine, Nell et Smith, Pratique et médecine, Barthez, de Physiologie, Watson, Surgery, Eriksen, Droit CIVIL. Demolombe, Duranton, Bédouin, Loqué, Potliet, Troplong, Hue, Rouchier, Démante, Vazeille, Bérinat, Saint Prix, Pouljo, Desquignes, Toullier et Duvèrgie, De Bellefeuille. Dictionnaires. Répertoire de Merlin, de Guizot, Favard de Langlade, Corps du Droit Français, Galignani. Droit Commercial. Bedarride, Bravard Veyrieres, Pardessus, Nicolin Procédure Générale. Boncompagni, Bioche, Rodière, Boitard, Carré et Chauveau, Doutre. Traités ex-professo. MARIAGE, Rodière et Pont, Bonnet, Bellot, PREUVE, Bonnier, Solon. Expropriation. Journal du Palais, Question de Droit, Merlin Coujon, Duffrey, Del Marmol, Jugement, Poncet, Droit Naturel, Ahrens, Actions, Bonjean, Principe de droit, Pradier et Fodéré, Institutes de Justinien, Ortolan, Etienne, Justice de paix, Goubeau, Saisie immobilière, Chauveau, Droit Maritime, Ganchy, Luchesi Palli, Cammout, Droit international, Domit, Petrushevsky, Pascal Flore, Contrainte par corps, Félix, Droit de Retention, Ragou, Obligations, Larombière, Obligations serritutes, Pardessus. MUSIQUE. Nous venons de recevoir la plus belle collection de musique de Paris que l'on puisse voir dans cette ville, et nous invitons respectueusement le public à venir l'examiner. BLANCS. Nous venons d'augmenter considérablement nos blancs, de tout genre. ALPHONSE DOUTRE & Co., Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel. Montréal, 24 fév. 1870.

VENTE

BON MARCHÉ

MARCHANDISES

SECHES

PREMIERE QUALITE.

NOUS prenons la liberté d'annon-

FOURNITURES

DAMES.

Gros de Suez de Couleur,

Soie de Couleur,

Soie Noire,

Soie Cuite Noire,

Tarlatane pour Robes,

Toile et Coton Shirting,

Shirting Blanc,

Courtes-Pointes,

Couvertures piquées,

Serviettes,

Nappes de Toile,

Nappes Damassées,

Toile d'Irlande,

Gants de Peau d'Alexandre,

Notre nouvelle marque

de Gants de Peau est la

meilleure qui ait été ja-

mais importée à Québec.

NUAGES, depuis 11 1/2 et

au-dessus.

FOURNITURES

MESSIEURS.

Tweed Anglais,

Tweed Ecossais,

Tweed Canadien,

Lingerie,

Gants de Peau fabriqués

à Londres pour la vente

du Canada,

Cravates de tous genres,

Chemises Blanches,

Chemises de Flanelle,

Camisoles.

LEGER & RINFRET,

RUE LA FABRIQUE,

HAUTE-VILLE. Québec, 28 janv. 1870.

Nouveau Magasin.

P. & P. PELLETIER,

No. 19, Rue St. Valier, St. Sauveur,

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE.

Ouverture de l'établissement le 11 Avril prochain.

Au public de la ville, aux Dames, aux Marchands de la Campagne.

ASSORTIMENT considérable, choisi et varié de Marchandises Sèches, de Hardes faites, etc., etc., etc. en vue de tout ce qui concerne cette branche de commerce.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. UNE VISITE EST SOLLICITEE.

Québec, 30 mars 1870.

Mme. JOHN VENNEN, CHEZ

DEPUIS 6 SOUS LA PIÈCE ET AU-DESSUS.

Pour Chambres à coucher, Salons, Passages, Cuisines, etc., etc.

PATRONS NOUVEAUX,

25,000 PIÈCES,

Tapisserie Nouvelle,

POUR PEU DE TEMPS.

ARGENT! ARGENT!! ARGENT!!!

Alloueront 4 par cent de Prime sur l'Argent

Pour tous les achats depuis \$4 et au-dessus.

Dans le but de diminuer leur fonds considérable de Marchandises

avant le commencement des modifications et améliorations qu'ils se

proposent d'apporter à leur établissement.

No. 4, Rue St. Jean,

Haute-Ville, Québec.

JOHN J. VELDON,

CHIMISTE ET DROGUISTE,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH

AGENT GENERAL POUR LES SUIVANTS,

REMEDES PATENTES.

Drogues de Copahu et Cubébe, Sirop Calmant de Mme. Winslow, Sirop de Baïset Iodé, Essence de Café, Capsules de Matière, P. l'ulos de Clarke, pour les femmes, Sirop de Dr. Globinsky, Baume d'Allen pour les pommès, Huile de Foie de Morue de Wilton, Poudre de Santé pour les enfants, Huile Egyptienne, Saisaparrilant de Rader au Pain Killer de Perry Davis, Oléum Kalamas, Nourriture essentielle concentrée de Chartin pour les enfants et les malades, etc., etc. Et tous les remèdes populaires du jour.

JOHN J. VELDON,

Pharmacien, Rue St. Joseph, St. Roch.

F. X. LEPAGE,

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de THIVIERGE & FAUCHER, Faillit.

Je, soussigné R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me passer leurs réclamations fidèlement et au plus tôt. R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel. Québec, 26 mars 1870.—10f

Acte concernant la Faillite 1864.

Dans l'affaire de RICHARD SMITH, Faillit. UN holdover final de dividende a été préparé, et les créanciers sont priés de le faire parvenir à mon bureau LUNDI, le 4 d'AVRIL, à 11 heures A. M., dans le but de décider la question de la disposition du fonds de commerce. G. F. GIBSON, Syndic. Québec, 26 mars 1870.—2s

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de THIVIERGE & FAUCHER, Faillit. DES soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 5 jour d'AVRIL prochain pour toutes dettes, et le fonds de commerce consistant en Fleur, Grains, Epicerie, Vins, Liqueurs, Caviar, Voltres, etc., provenant de la faillite ci-dessus mentionnée. Toute information requise sera donnée à mon bureau. R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel. Québec, 26 mars 1870.—10f

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de THIVIERGE & FAUCHER, Faillit. DES soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 5 jour d'AVRIL prochain pour toutes dettes, et le fonds de commerce consistant en Fleur, Grains, Epicerie, Vins, Liqueurs, Caviar, Voltres, etc., provenant de la faillite ci-dessus mentionnée. Toute information requise sera donnée à mon bureau. R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel. Québec, 26 mars 1870.—10f

A VENDRE.

BOIS de Corde scié et rendu à domicile par le soussigné. A. EMOND, Coin des rues du Pont et de la Reine, St. Roch. Québec, 6 déc. 1869.

CORPORATION

QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE.

Québec, 29 mars 1870.

Les personnes qui désirent détailler des liqueurs spiritueuses ou tenir des Maisons d'entree publique en cette cité, sont requises de transmettre à ce Bureau les certificats exigés par la loi d'AVRIL 1869, pour être soumis à la confirmation du Conseil-de-Ville. La somme de huit piastres doit être déposée avec la pétition par tout pétitionnaire en vertu des dispositions de la 39 Geo. 3, c. 5, s. 23. Par ordre, L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 29 mars 1870.

CHEMIN A LISSES

QUÉBEC.

GOSFORD.

LOTS à bâtir, Pointe de Vne, à vendre dans le village du Dépot du chemin Gosford dans le Township Gosford. Un Moulin à Scie vient d'être achevé près du Terrain, où des ordres pour le bois, pouvant être livré ce printemps, seront punctuellement exécutés. Matériaux de toutes descriptions à bâtir que l'on peut se procurer sur les lieux. On peut avoir des informations relativement aux conditions, etc., en s'adressant à CYRILLE TESSIER, Notaire, No. 8, rue d'Algonquin, Faubourg St. Jean, J. AUGER, Notaire, rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 26 fév. 1870.

A VENDRE.

15,000 CIGARES. A vendre par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre. Québec, 18 mars 1870.



Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 1er. Déc. 1869.

Table with columns for destination (MALLEES), departure time (A. M. P. M.), and arrival time (A. M. P. M.). Includes destinations like Ontario, Québec, Malles Locales, Province Maritime, and Indes Occidentales.

SUCCESSION DE FEU F. LAVOIE, ECR., \$25,000

MARCHANDISES A ETRE VENDUES EN GROS ET EN DÉTAIL. ENORME REDUCTION.

AVIS COMMUNAUTES, MARCHANDS ET AUX FAMILLES

FEU F. LAVOIE, Ecuier, RUE DU PONT, ST. ROCH, PAR L'ACQUEREUR.

IRENE FORTIN, Québec, 22 fév. 1870.

VENTE A BON MARCHE D'ARTICLES D'EPICERIES

VINS, Brandy, Gin, Thé Vert, Noir et Japon, Homards, Sardines, Huîtres et Coquillets, Essence de Boeuf, Morue Fumée, Morue Fraîche, Raisins et Corinthes, Fromages Anglais et Américains, Marinades de différentes marques, Tabac Turc et autres qualités, Cigares.

H. A. PARÉ, No. 26, rue du Pont, Québec, 4 janv. 1870.

UN GRAND BAZAR pour aider à l'exécution de certains travaux urgents dans l'Eglise de St. Sauveur devant avoir lieu au commencement de SEPTEMBRE prochain, les Dames dont les noms suivent, et autres portant une recommandation à cet effet, recevront avec la plus vive reconnaissance tout don qu'on voudra bien leur faire en faveur de cette bonne oeuvre.

Nouvelle Musique pour Piano, MAGNIFIQUES SOLOS.

Estacades et Quai à Louer. LES ESTACADES commodes et sûres, situées du côté de la Rivière St. Charles, au pied de la Rue Grant, St. Roch.

SIROP ET MELASSE. TONNES de Sirop brillant des Barbades.

EAU DE FLORIDE. CAISSES d'Eau de Floride de Lanman & Kempf, d'une douzaine chaque.

PAIN KILLER. MEDIUM Pain Killer de Perry Davis & Fils, en boîtes.

SALSEPAREILLE. CAISSES de Salsepareille de Bristol, 1 douzaine de bouteille chaque.

SODA à Cristaux à Laver. BOITES de Soda en Cristaux à laver de Pick-tone, 1 grosse chaque.

WILLIAM POSTON, Québec, 11 mars 1870.

BAZAR SOUS LE HAUT PATRONAGE DELADY YOUNG POUR venir en aide au Convent en construction des Dames Jésus-Marie près de Spencer Wood.

MESDAMES CAUCHON, CHINIC, BULROUGHS, P. GARNEAU, C. PETERS, L. A. CANNON, THEOP. HAMEL, AMB. HAMEL, Mesdames Frémont, Pontland & Jos. Hamel tiendront la table des rafraichissements.

Sucres Brillants. BOUCAUTS de Sucre extra brillant de Demerara, Cuba et des Barbades.

ELZEARDERY, AVOCAT, No. 6 RUE ST. LOUIS, HAUTE-VILLE.

HOMŒOPATHIE. Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien, No. 9, Rue St. Jean, (en dehors).

M. G. SEIFERT, UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CÉLÈRES

LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LORGNONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie.

LE GRAND DESIDERATUM LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE. LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit et s'occupe seulement d'un demi-pouce quand on ne s'en sert pas, et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$2.50 et au-dessus.

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre, A reçu le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL A PRIX accordé aux MACHINES A COUDRE DE SINGER à la dernière Exposition de Montréal.



MACHINES à Coudre de Première Classe. Il a constamment en mains : MACHINES A COUDRE DE SINGER à l'usage des Familles, différentes grandeurs. MACHINES A COUDRE DE SINGER No. 2. MACHINES DE HOWE, A. B. C. MACHINES A COUDRE ETNA (ne faisant pas de bruit) A. B. C. MACHINES A COUDRE FLORENCE, action réversible, différents modèles. MOULINS à NAVETTE, prix \$30.00. NOUVELLE MACHINE A COUDRE elliptique à l'usage des Familles, Prix, 23.00. MOULINS A COUDRE BUTTON-HOLE. MOULINS A FIL CIRÉ, A. B. C. MOULINS A CHAUSSURES. FOURNITURES DE MOULINS A COUDRE. On apprend aux Dames le maniement de ces moulines. Toutes réparations sont faites le plus promptement possible chez J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Manufacture, No. 48, Rue Nazareth, Montréal. N. B.—On demande des agents partout. Conditions libérales accordées aux personnes compétentes. Québec, 4 déc. 1869.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

BOITES et CLAQUES en CAOUTCHOUC. BOTTINES ou PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété. TOUS les ORDRES sont EXÉCUTÉS AVEC PONCTUALITÉ Bureau et Atelier : No. 272, Rue Ste. Marie. F. SCHOLES, Administrateur. Montréal, 30 Jan. 1869.—1a

IMPRIMERIE DE L'EVENEMENT, No. 1, RUE BUADE, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE.

Escalier de la Basse-Ville.

PRESSES A VAPEUR.

Le Propriétaire du Journal L'EVENEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que :

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES

CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, Etc., Etc.

FACTUMS, Etc., Etc.

LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ! DEMENAGEMENT DANS LE COURS DE JUIN PROCHAIN.

No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH, No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

MONTMINY & BRUNET

ANNONCEMENT à leurs amis et au public, qu'ils transporteront leur établissement dans la Rue St. Joseph en face de l'Église de St. Roch, dans le cours de mois de Juin prochain. En conséquence elle annonce la mise en vente sans réserve de tout leur fonds de commerce à une immense réduction, afin de diminuer autant que possible avant le déménagement.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE" DE LONDRES.

CAPITAL \$12,500,000 00. Montant déposé comme garantie entre les mains du Gouvernement \$150,956 00

AGENTS POUR LA PUISSANCE. MORLAND, WATSON & Cie., BUREAU A LEVIS, RUE WOLFE, No. 33.

PHARMACIE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera, comme par le passé, sa PHARMACIE de Notre-Dame de Lévis, mais sur une plus grande échelle, et aura constamment en main un assortiment complet de :

Drugs fraîches, Médecines patentées, Françaises et Anglaises, Bois de Teinture et tous autres articles pour teinture, Parfumeries Françaises Anglaises, Brosses à dents, Brosses à ongles, Peignes fins en ivoire, Peignes en caoutchouc, Produits Chimiques, Remèdes pour chevaux, Instruments de Chirurgie, Savon de fantaisie, Brosses à cheveux, Brosses à hardes, Peignes de corne, ET AUTRES ARTICLES DE TOILETTE.

Un assortiment complet de tout ce qui est généralement vendu dans une Pharmacie — AUSSI — de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir :

Bettes-Raves rouges, Bettes-Raves blanches, Carottes rouges-sang, Carottes longues orange, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, Courtilles, Cressons frisés, Cornichons, Océli blanc, Blé-d'Inde, Persil Anglais, Persil Canadien, Piments Anglais, Gros Panais, Raves longues rouges, Raves rondes rouges, Raves noires, Légume Marrow, Marjolaine, Graines de Fleurs, Graines de Foin, Cerfeuil, Choux d'été, Choux d'hiver, Choux de Denis, Choux-Fleurs, Choux rouges, Choux frisés de Milan, Fèves jaunes, Fèves de Windsor, Fèves ramesuses, Laitue blanche pommée, Melons brochés, Pois de jardins, Navets jaunes d'Aberdeen, Navets jaunes de Suède, Navets blancs Globe, Navets blancs hâtifs, Gros Oignons rouges, Sauges, Salsifis, Tabac, Tomates, Graines de Trèfle, rouge et blanc.

ALFRED GIBOUX, Pharmacien, Grande Rue Saint-Laurent, Place du Marché, Passage, Notre-Dame de Lévis, Québec-Sud Québec, 19 août 1869

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL, MONTREAL. LIVRES NOUVEAUX.

LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST THOMAS, Latin, Français en regard, avec des notes Théologiques, Historiques et Philologiques, etc., par M. l'abbé Drouin, 15 vols., 8 in. jolle reliure, \$30.00.

LE MÊME OUVRAGE tout en français, 5 vols., 8 in. reliés, \$15.00. LA THÉOLOGIE AFFECTIVE ou St Thomas, en méditation, par L. Bail, 5 vols., 8 in. \$6.00. THÉOLOGIE DU CATHÉCHISTE, doctrine et vie chrétienne par M. l'abbé Leclercq, 2 vols., 12 in. reliés, \$2.25.

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST MÉDITÉE pour tous les jours de l'année et appliquée à l'État religieux, 2 vols., 12 in. \$2.25. COUSINS DE CONFÉRENCES SUR LA RELIGION le plus complet, le plus sûr et le plus utile sous tous les rapports, etc., par M. l'abbé Buisson, 3 vols. 12 in., \$3.50. CONSOLATIONS par le R. P. Al. Lefebvre, 1 12 in. relié, \$1.00.

LES CONSEILS DE LA SAGESSE ou recueil des maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement, 1 vol. 12 in. relié, 75 cts. GÉVRES PASTORALES DE MONSIEUR GILBERT, Archevêque de Tours, 2 vols., 8 in. reliés, \$3.75. LA LYRE ANGLAISE, Cantiques nouveaux offerts aux maisons d'éducation, paroles du R. P. Justin, Et chevery Musique et accompagnement de M. Nicolas Bouquet, 1 vol. 8 in. relié, \$3.75. A vendre chez FABRE & GRAVEL, No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal. Québec, 23 juin 1869.

WILLIAM POSTON, Québec, 11 mars 1870.